

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Membres absents excusés : Mme Aude BILLARD ; Mme Isabelle BONILLO ; Mme Angélique CHATTON ; Mme Sarah DEPALLENS ; Mme Marine EHEMANN ; Mme Olivia FAHMY ; Mme Sara GNONI ; M. Ngoc Huy HO ; M. Alain HUBLER ; M. Nicolas HURNI ; M. Henri KLUNGE ; Mme Sevgi KOYUNCU ; Mme Gaëlle LAPIQUE ; M. Olivier MARMY ; Mme Angèle Flora MENDY ; M. Fabrice MOSCHENI ; Mme Marie-Thérèse SANGRA ; Mme Graziella SCHALLER ; Mme Maurane VOUGA ; Mme Diane WILD.

Membres absents non excusés : Mme Alix AUBERT ; Mme Romane BENVENUTI ; Mme Virginie CAVALLI ; Mme Alice DE BENOÎT ; M. Xavier DE HALLER ; Mme Charlotte DE LA BAUME ; M. Jean-Pascal GENDRE ; M. Antoine PIGUET ; Mme Joëlle RACINE ; Mme Onaï REYMOND.

Membres présents	70
Membres absents excusés	20
Membres absents non excusés	10
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Le président

Lit la lettre de démission de M. Jean-François Cachin avec effet au 30 juin 2022.

**INT22/037
Interpellation
urgente**

de Mme Anaïs Timofte (EàG) et consorts : « *Ecole de Musique Lausanne (EML) : encore une institution culturelle lausannoise dans la tourmente ?* »

Développement

Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) qui dépose 2 résolutions.

*Réponse de la
Municipalité*

M. Grégoire JUNOD, syndic.

*Résolution n° 1
Timofte
(dépôt)*

«Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre afin de pouvoir détecter en amont les éventuelles problématiques de gouvernance interne des institutions et associations culturelles subventionnées, et y remédier à temps, notamment par le biais de sa représentation dans les conseils de fondation.»

*Résolution n° 2
Timofte
(dépôt)*

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse une meilleure répartition des fonctions de représentation au sein des conseils de fondation du domaine culturel parmi les fonctionnaires de la ville.»

Discussion

Mme Séverine GRAFF (soc.) ; Mme Ariane MORIN (Les Verts) ; M. Valentin CHRISTE (UDC) ; M. Grégoire JUNOD, syndic ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) qui modifie sa résolution n° 2.

22^e séance du mercredi 8 juin 2022

<i>Résolution n° 2 Timofte (modification)</i>	« Le conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse une meilleure répartition des fonctions de représentation <u>des fonctionnaires de la Ville et de la Municipalité</u> au sein des conseils de fondation du domaine culturel parmi les fonctionnaires de la ville. »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Grégoire JUNOD, syndic ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; M. Grégoire JUNOD, syndic ; Mme Anaïs TIMOFTE (EàG)
<i>Vote s/résolution n° 1</i>	Le Conseil, par 64 oui, 0 non, et 2 abstentions, accepte la résolution n° 1 de Mme Anaïs TIMOFTE.
<i>Vote s/résolution n° 2</i>	Le Conseil, par 38 oui, 24 non, et 4 abstentions, accepte la résolution n° 2 de Mme Anaïs TIMOFTE.
	Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
<u>INT22/035</u> Interpellation urgente	de Mme Manon Zecca et crts – « Quels engagements la Municipalité peut-elle prendre pour améliorer la capacité et les conditions de l'accueil d'urgence à Lausanne ? Comment parvenir à l'objectif zéro personne à la rue à Lausanne ? »
<i>Développement</i>	Mme Manon ZECCA (EàG) <u>qui dépose 2 résolutions.</u>
<i>Réponse de la Municipalité</i>	M. Grégoire JUNOD, syndic.
<i>Résolution Zecca n° 1 (dépôt)</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité en tant que participante au conseil de fondation et principale financeuse du festival s'engage à :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>faire toute la lumière et la transparence sur les événements qui ont mené à la démission de l'ancien directeur du festival BDfil</i> - <i>reconnaître, cas échéant, les tords occasionnés aux anciens et anciennes salarié·e·s</i> - <i>assurer pour l'avenir une gestion du festival respectueuse de ses salarié·e·s,</i> - <i>garantir des cahiers des charges et profils de postes clarifiés et pérennes au sein de cette structure.»</i>
<i>Résolution Zecca n° 2 (dépôt)</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'implique dans les dysfonctionnements et problèmes de gestion du personnel qui ont cours dans les fondations au sein desquelles elle siège, ainsi que dans les structures qui en découlent, et qu'elle oriente systématiquement les structures d'inspection du travail sur les situations problématiques dont elle a connaissance.»</i>
<i>Discussion</i>	Mme Sarah NEUMANN (soc.) ; M. Oleg GAFNER (Les Verts) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC) ; M. Pierre CONSCIENCE (EàG) ; M. Jacques PERNET (PLR) ; Mme Mathilde MAILLARD (PLR) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Ariane MORIN (Les Verts) ; Mme Manon ZECCA (EàG) ; M. Valentin CHRISTE (UDC) ; Mme Manon ZECCA (EàG) <u>qui modifie ses résolutions.</u>

22^e séance du mercredi 8 juin 2022

Résolution Zecca n° 1 (modification)	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité en tant que participante au conseil de fondation et principale financeuse du festival s'engage à faire toute la lumière et la transparence sur les événements qui ont mené à la démission de l'ancien directeur du festival BDFil et à reconnaître, cas échéant, les torts occasionnés aux anciens et anciennes salarié·e·s. »
Résolution Zecca n° 2 (modification)	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'implique dans les dysfonctionnements et problèmes de gestion du personnel qui ont cours dans les fondations au sein desquelles elle siège, ainsi que dans les structures qui en découlent, et qu'elle oriente <u> systématiquement dans les cas graves les structures d'inspection du travail y compris cantonale </u> sur les situations problématiques dont elle a connaissance. »
Résolution Zecca n° 3 (nouvelle)	« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité en tant que participante au conseil de fondation et principale financeuse du festival assure pour l'avenir une gestion du festival respectueuse de ses salarié·e·s et garantisse des cahiers des charges et profils de postes clarifiés et pérennes au sein de cette structure. »
Discussion (suite)	Mme Manon ZECCA (EàG)
Vote s/résolution n° 1	Le Conseil, par 12 oui, 39 non, et 15 abstentions, refuse la résolution n° 1 de Mme Manon ZECCA.
Vote s/résolution n° 2	Le Conseil, par 36 oui, 27 non, et 4 abstentions, accepte la résolution n° 2 de Mme Manon ZECCA.
Vote s/résolution n° 3	Le Conseil, par 44 oui, 19 non, et 4 abstentions, accepte la résolution n° 3 de Mme Manon ZECCA .
	Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
INT18/067-FIM Interpellation	de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Payer ses poursuites devrait suffire ! »
Discussion	Mme Céline MISIEGO (EàG) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) ; M. Valentin CHRISTE (UDC).
	Le Conseil prend acte de la réponse municipale.
Clôture	La séance est levée à 20 h 35.
	Le président :
	La secrétaire adjointe :

